



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 21 octobre 2022

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents à la séance | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|--|---|
| 19 | 17 | 18 |

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 octobre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-et-un octobre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-sept octobre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Madame NÉE Amélie

Secrétaire de séance :

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2022/82 – CHOIX DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DE L'ASSURANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'échéance des assurances responsabilité civile et bâtiments communaux étant fixée au 1er janvier 2023, et afin d'obtenir les meilleures garanties aux meilleurs tarifs, il a été procédé à une mise en concurrence de plusieurs assureurs.

Madame LECOQ présente les différents devis obtenus auprès de trois compagnies d'assurances : GROUPAMA (qui est notre assureur actuel) pour 7 515 euros, MMA pour 10 346 euros et AXA pour 3 937 euros.

Madame le Maire demande de voter pour chaque offre : Axa obtient 0 voix, MMA obtient 0 voix tandis que Groupama recueille 18 voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, CHOISIT d'adhérer au 1^{er} janvier 2023 à l'offre de Groupama pour 7 515 euros pour l'assurance responsabilité civile et l'assurance des bâtiments communaux.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

